

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-072 - 11411, avenue des Récollets**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-072 afin d'autoriser l'usage « établissement d'hébergement pour personnes en situation d'instabilité résidentielle » pour le 11411, avenue des Récollets soit le lot 1 413 249 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 5 mai 2026